



UNIVERSITÉ PARIS II
PANTHÉON-ASSAS

LAW & HUMANITIES

INTERDISCIPLINARY STUDIES IN LAW,
POLITICAL SCIENCE, ECONOMICS
AND CULTURE

Inscription au colloque gratuite, mais nécessaire
darksides2017paris2@gmail.com



Organisé par le CERSA "Law & Humanities"

Avec le soutien du CERSA, de l'Institut
Universitaire de France et VALE EA 4085



COLLOQUE EN PARTIE FILMÉ



UNIVERSITÉ PARIS II
PANTHÉON-ASSAS

COLLOQUE

THE DARK SIDES OF THE LAW IN COMMON LAW COUNTRIES

LES CÔTÉS OBSCURS DU DROIT DANS LES PAYS DE *COMMON LAW*

15 - 17 JUIN 2017

avec

Judith Resnik, Arthur Liman Professor of Law, Yale Law School
Paul Raffield, Professor at the School of Law, Warwick University

Salle des conseils - Université Paris II Panthéon-Assas
12 place du Panthéon 75005 Paris - Escalier M - 2^e étage

Le centre de recherche “Law and Humanities” de l'université Paris II Panthéon-Assas (qui fait partie du [CERSA](#)) est heureux d'annoncer son **premier colloque international** qui se tiendra à Paris (France) du 15 au 17 juin 2017.

En tant que groupe interdisciplinaire travaillant sur les liens entre le droit, les sciences politiques, l'économie et la littérature, nous sommes à la recherche de communications explorant les côtés obscurs du droit à partir d'un large éventail de perspectives au Royaume-Uni, aux États-Unis et dans les pays du Commonwealth.

L'obscurité, aux sens littéral et figuré, est très présente dans le droit et la langue juridique.

L'un des principaux rôles des juridictions est de clarifier des points de droit complexes de façon à améliorer l'accès au droit et à la justice. Dans *Burwell v. Hobby Lobby* 573 U. S. (2014) ou *Director of Public Prosecutions v Dziurzynski* [2002] EWHC 1380 (Admin), par exemple, les magistrats ont demandé aux parties de les « éclairer ».

La langue juridique a été critiquée pour la complexité de sa phraséologie, du *Pleading Act* de 1362 rejetant l'utilisation du « *Law French* » dans les juridictions de *common law*, jusqu'au recours généralisé à une langue technique (*legalese*) qui a récemment été limité par le *Plain English Movement*. Le *legalese* a été dans une certaine mesure éliminé mais des zones d'ombre persistent, en raison d'un formalisme de procédure presque irréductible.

La mondialisation accrue du marché du droit donne naissance à des problèmes de traduction, non seulement dans le passage d'une langue vers une autre mais aussi d'un pays de *common law* ou d'une zone de compétence vers un(e) autre.

Dans le monde politique, l'opacité peut marquer la relation entre les diverses branches du gouvernement ou entre le gouvernement et les secteurs privé et public ou le Peuple. Par exemple, au Royaume-Uni, le secteur caritatif est depuis longtemps étroitement lié au gouvernement, ce qui compromet son indépendance.

L'obscurité est présente dans les représentations littéraires et visuelles du droit et du monde juridique. Depuis la Renaissance anglaise, le théâtre et les autres genres littéraires interrogent les aspects sombres du droit et de la justice, se moquant des professions du droit ou dénonçant l'injustice des procédures et des décisions judiciaires. Plus récemment, le cinéma et les séries télévisées ont exploré les côtés les plus noirs des institutions politiques et juridiques. La dynamique entre ombre et lumière, entre opacité et transparence, peut également s'incarner dans l'architecture des cours et des tribunaux.

Enfin, depuis le 19ème siècle, les juges ont de plus en plus recours à l'analyse psychologique. Des experts en psychiatrie sont ainsi convoqués par les tribunaux pour expliquer les obscurs rouages de l'esprit, en particulier en droit pénal.

Jeudi 15 juin 2017

Accueil des participants

8h30-9h00

Session plénière : conférencier invité, M. Paul Raffield (Professeur à la Faculté de droit, Université de Warwick – Royaume-Uni) :

« Le vieux et sombre palais de la *common law* »

9h00-10h00

Pause

Atelier matinal, session 1 : Transgresser le droit dans la littérature

10h10-11h05

Président de séance : Armelle Sabatier, université Paris II Panthéon-Assas

- Danièle Frison (Université Paris-Nanterre) : « Les côtés sombres du droit dans *Measure for Measure* »
- Michel Imbert (Université Denis-Diderot) : « Clauses de sauvegarde : esquives dans le témoignage de *Benito Cereno* et failles dans le *Fugitive Slave Act* de 1793 »

Pause

Atelier matinal, session 2 : Fictions juridiques victoriennes

11h20-12h15

Président de séance : Claire Wrobel, Université Panthéon-Assas

- Françoise Dupeyron Lafay (Université UPEC) : « Les côtés sombres du droit dans *The Law and the Lady* de Wilkie Collins (1875) »
- David R. Sorensen (Université de Philadelphie) : « Le 'rien-faire' ou le sombre : fictions victoriennes, le droit, et le défi des poursuites pénales à l'encontre du gouverneur Eyre en 1866 »

Pause - déjeuner

Atelier de l'après-midi, session 1 : Droit, société et consommateurs

2h00-3h00

Président de séance : Anne Brunon-Ernst, université Paris II Panthéon-Assas

- Reem Radhi (Université de Durham) : « Les côtés sombres du droit : façons dont les juridictions ont commencé à considérer les sociétés/personnes morales comme ayant une responsabilité pénale au Royaume-Uni et aux États-Unis »
- Mizuki Hashiguchi (avocat/*Attorney at law*, New York) : « Ombres d'incertitude en droit de la propriété intellectuelle aux États-Unis »

Pause

Atelier de l'après-midi, session 2 : Droit et société

3h15-4h15

Président de séance : Géraldine Gadbin-George, université Paris II Panthéon-Assas

- Jacob Maillet (Université Paris-Descartes) : « Ombres sur la vie privée : de la constitutionnalité de la surveillance électronique de masse aux États-Unis »
- Anne Brunon-Ernst (université Paris II Panthéon-Assas) : « Le côté sombre du consentement en droit privé européen »

Pause

Atelier de l'après-midi, session 3 : Procès pénal et fiction

4h30-5h45

Président de séance : Armelle Sabatier, université Paris II Panthéon-Assas

- Raluca Andreescu (Université de Bucarest) : « Acte insensé d'enfants, errant dans le noir : culture juridique et science sociale dans une restitution de semi-fiction du procès de Leopold et Loeb »
- Meredith M. Malburne-Wade (Université de Caroline du Nord) : « Ville noire, ville blanche : Emmett Till, James Baldwin et la justice aux États-Unis »
- François Sablayrolles (université Paris II Panthéon-Assas) : « Au travers d'une vitre sombre : réflexions sur les côtés sombres du droit en Irlande du nord via le prisme du roman policier irlandais »

Vendredi 16 juin 2017

Session plénière : conférencier invité, Mme Judith Resnik (Professeur de droit *Arthur Liman* à la Faculté de droit de l'Université de Yale – États-Unis) : « Des tribunaux aux prisons; espaces juridiques d'imagination, de désespoir et de droits »
9h00-10h00

Pause

Atelier matinal, session 1 : Droit et société

10h10-11h05

Président de séance : Dino Meloni, université Paris II Panthéon-Assas

- Alicia-Dorothy Mornington & Alexandrine Guyard-Nedelec (Université Panthéon-Sorbonne) : « Adoption sans consentement : trop sombre pour être vrai ? »
- Alexis Chommeloux (Université François-Rabelais) : « Les côtés sombres du droit préventif – surtout pour ceux à la peau foncée »

Pause

Atelier matinal, session 2 : Droit et société

11h20-12h15

Président de séance : Yvonne-Marie Rogez, université Paris II Panthéon-Assas

- Marion Charret-Del Bove (Université Jean-Moulin) : « Les instructions au jury en contentieux pénal de *common law* : les jurés sont-ils laissés dans le noir ? »
- Shaeda Isani (Université Grenoble-Alpes) : « Les professionnels les plus haïs ? Perceptions négatives du public et représentations contemporaines des avocats américains »

Pause – déjeuner

Atelier de l'après-midi, session 1 : Droit et accès à la justice

2h00-3h15

Président de séance : Alexis Chommeloux, Université François-Rabelais

- Zalman Rothschild (Université de New York) : « La nécessité d'un aspect sombre dans les décisions juridictionnelles »
- Gang Luo (Université Panthéon-Sorbonne) : « La relation négative entre l'accès au droit et le caractère substantiel des frais et dépens en droit anglais de *common law* : introduction réticente de la convention Aarhus au Royaume-Uni comme exemple de l'approche non-interventionniste du droit de *common law* »
- Géraldine Gadbin-George (université Paris II Panthéon-Assas) : « Les côtés sombres des juridictions au Royaume-Uni : vers la robotisation de la justice ? »

Pause

Atelier de l'après-midi, session 2 : Aux confins du droit américain

3h30-4h45

Président de séance : Marion Charret-Del Bove, Université Jean-Moulin

- Yvonne-Marie Rogez (université Paris II Panthéon-Assas) : « Chariots de supermarché, droit de la propriété et le 4ème amendement : les sans-logis dans l'Amérique du nord contemporaine »
- Pierre Lagayette (Université Paris-Sorbonne) : « Dans leurs propres mains : auto-défense, défiance et déviances du droit dans l'ouest de l'Amérique »
- Claire Wrobel (université Paris II Panthéon-Assas) : « Le côté sombre des institutions américaines : *House of Cards* ou le gothique de Washington »

Pause

Atelier de l'après-midi, session 3 : Droit et linguistique

5h00-6h00

Président de séance : Armelle Sabatier, université Paris II Panthéon-Assas

- Matt Lady (Universités de Strasbourg University & Adélaïde) : « Propriété en droit de *common law* : obscurité conceptuelle et contestabilité »
- Daniel Cahoy and Lynda Oswald (Universités de Pennsylvania & Michigan) : « Nuancé ou obscur ? L'impact des juridictions spécialisées sur le vocabulaire de la doctrine relative aux brevets »

Samedi 17 juin 2017

Atelier matinal, session 1 : Droit et linguistique

10h00-10h55

Président de séance : Delphine Cingal, université Paris II Panthéon-Assas

- Christopher Whitehead (Université Mc Gill) : « Pourquoi les avocats/*lawyers* devraient-ils arrêter de croire que la voix active est mieux que la voix passive - selon un avocat/*lawyer* (et linguiste frustré) »
- François Labatut (Université Sorbonne-Nouvelle) : « *Amicus Brief* : qu'y a-t-il au-delà du concept de *Friend* ? Approche linguistique cognitive du rôle des *amicus briefs* dans le système judiciaire des États-Unis »

Pause

Atelier matinal, session 2 : (In)justice et littérature

11h10-12h05

Président de séance : Juliette Ringeisen-Biardeaud, université Paris II Panthéon-Assas

- Suhasini Vincent (université Paris II Panthéon-Assas) : « Le commerce de l'opium et le côté sombre du droit dans la trilogie *Ibis* de Amitav Ghosh »
- Delphine Cingal (université Paris II Panthéon-Assas) : « Une certaine justice, le côté sombre du droit, le côté sombre de l'âme »

Fin du colloque

Colloque organisé par :

Géraldine Gadbin-George, Yvonne-Marie Rogez, Armelle Sabatier, Claire Wrobel.

Sous les auspices :

Du CERSA "*Law & Humanities*" (université Paris II Panthéon-Assas)

De l'Institut Universitaire de France

De VALE EA 4085 (Université Paris-Sorbonne)